



► Ville de Butembo face à la Gestion des déchets

Cas d'un monopole d'évacuation des ordures

Michael VUTSAPU
Franck KAKIRANIA ► Groupe Academia ► 8/8/2023

GROUPE ACADEMIA RDC

www.groupeacademiardc.org

Août 2023

f



Ville de Butembo face à la Gestion des déchets

Cas d'un monopole d'évacuation des ordures

La ville de Butembo est l'une des 3 principales villes de la province du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo. Cette ville est spatialement délimitée entre 0°03'00" et 0°12'00" de latitude Nord et 29°12'00" et 29°21'00" de longitude Est (figure 1).

Pour ce qui est de l'économie locale, KITAKYA (2006) souligne que cette économie est, en effet, historiquement soutenue par deux activités majeures à savoir l'agriculture et le commerce. La première (dont dépend plus de 70% de la population) serait la base de la seconde. Actuellement les cultivateurs vendent leurs produits vivriers et après un cumul d'un certain capital économique, ils font parallèlement deux activités notamment celle de l'agriculture et le commerce qui peut aller au-delà de la vente des produits vivriers jusqu'à la vente des divers articles.

Cette ville a connu une expansion démographique croissante avec un taux d'accroissement annuel moyen de 8,37% entre 1957 et 2008 (SAHANI, 2011), les données démographiques recueillies au bureau de l'Etat civil de la mairie de Butembo en 2017 mentionnent 1 713 144 habitants avec une densité de 4 500 hab./Km² (M. MBAYAH, 2018), dans une pareille population les échanges (offre et demande) deviennent de plus en plus multiples et s'en suivent d'une accumulation d'énormes tas des déchets de tout genre. Aujourd'hui la population de la ville de Butembo est estimée en environ 2 000 000 d'habitants sur une zone habitée d'à peu près 95,92 Km² sur les 159 Km² de superficie pour toute la ville. (Surface planimétrique)

Selon G.BIKOUYA et F. MARCHADOUR (2019), les productions de déchets solides dans les villes intermédiaires africaines sont modérées (environ 0,46 kg/hab./j) ; mais les taux de collecte sont le plus souvent très faibles. En appliquant un simple calcul, la population de la ville de Butembo en prenant 0,46 kg/hab./j produirait 920 000 kg par jour soit 920 tonnes de déchets par jour, une quantité exorbitante qui n'est pas du tout facile à gérer.

Le rapport du Nile transboundary Environmental Action Project (2004) se heurte sur une absence d'un cadre politique spécifique et clair sur l'éducation mésologique dans le Nord-Kivu. Cette population n'ayant suffisamment pas assez d'éducation sur l'environnement n'arrive pas à mieux gérer les déchets qu'elle produit et en conséquence, les ordures embellissent toute la ville.

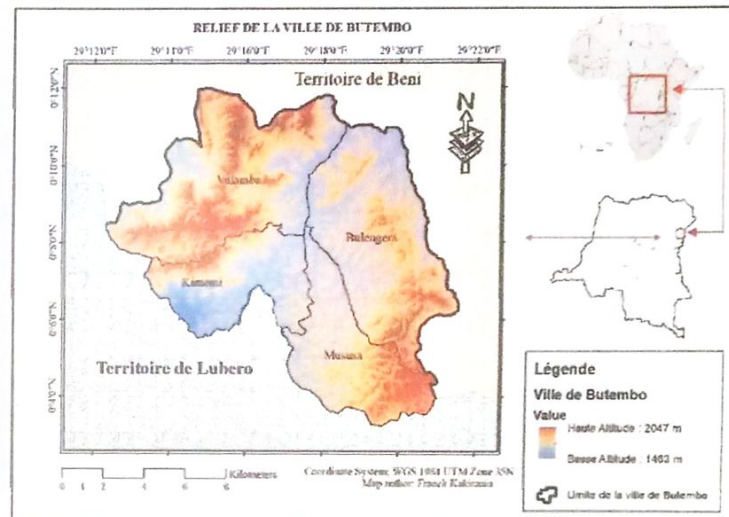


Figure 1 : Carte qui présente relief et les limites administratives de ville de Butembo

La convention de Ramsar (1971) est un traité intergouvernemental, la première convention internationale moderne sur l'environnement, dont la mission est « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, cette

convention identifie cinq principaux types de zones humides naturelles y compris les rivières et ruisseaux. Les zones humides en ville de Butembo en prenant en compte tous les ruisseaux et rivières subissent une importante pression anthropique celle de leur transformation en poubelle publique.

La RDC a adhéré à la convention de Ramsar le 18 mai 1996, mais à voir de près, les mares, et tous les biotopes aquatiques particulièrement en ville de Butembo sont inondés des déchets de toutes catégories. Les rétroactions de cette manière de transformer les biotopes aquatiques en poubelles sont fatales, premièrement la perte de la biodiversité est inévitable mais également la prolifération des bactéries nuisibles suite à des fermentations et putréfactions des déchets organiques à l'air libre.

dans le temps vu que la ville est battue dans une zone proche de l'équateur (à 18 Km de la ville au Sud).

Grace à d'énormes précipitations, les déchets sont ainsi emportés par les crues des rivières dans diverses directions, les uns finissent dans le bassin versant du fleuve Congo via la Rivière Mususa et d'autres finissent dans le bassin versant du fleuve Nil via la rivière Kimemi qui traverse le centre urbain de Butembo.

Cet aspect particulier à cette ville de partager ses eaux avec deux grands fleuve d'Afrique, située sur la crête Congo-Nil, est un aspect à prendre en considération car nous contribuons à la pollution des eaux de toute l'Afrique.

Cette pollution des eaux s'en suit de la destruction des écosystèmes aquatiques, les substances toxiques telles

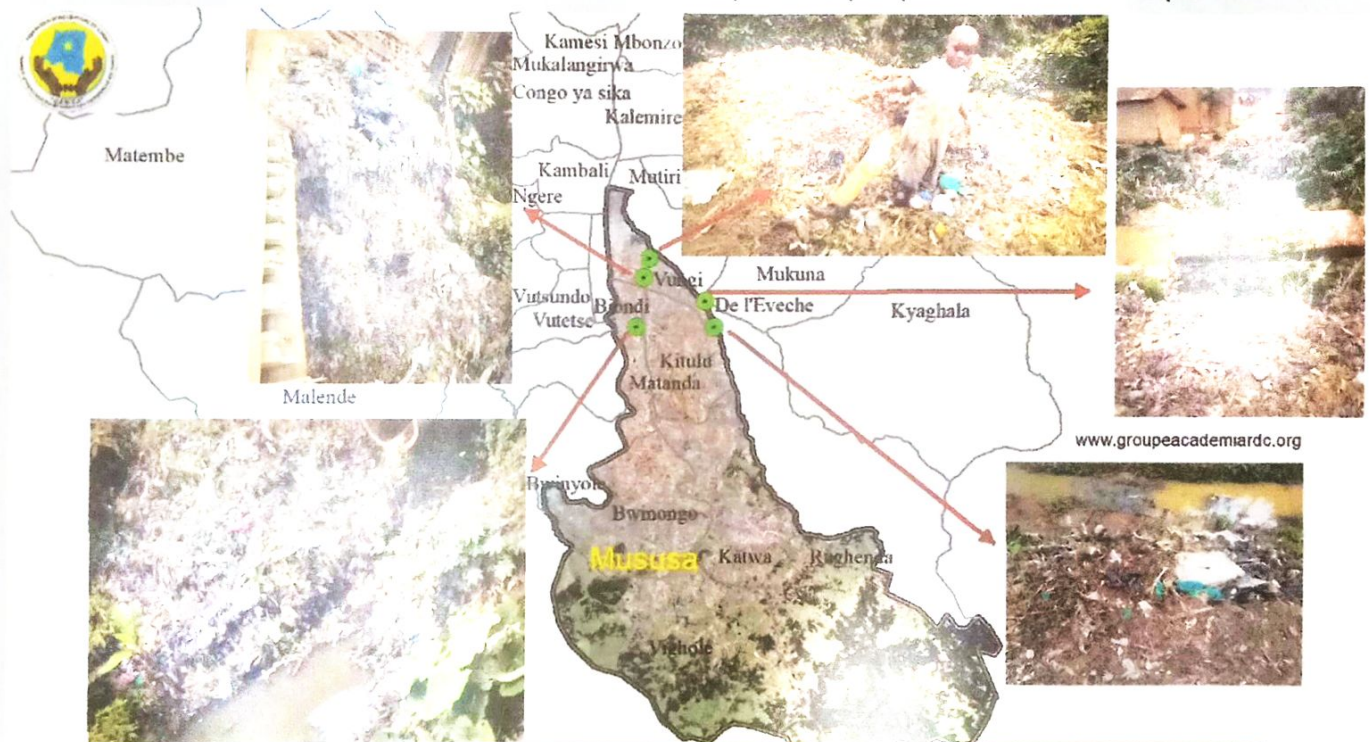


Figure 2 : Quelques images parmi les milliers des immondices qui envahissent les rivières poubelles au coin Nord de la commune Mususa, une de 4 communes de la ville de Butembo.

Ce rejet d'ordures dans les rivières en ville de Butembo est perçu comme un fait normal suite à un réseau hydrographique important dans la région car toutes les vallées ont au moins un ruisseau ou une rivière et les saisons sèche et pluviale sont régulières

que les métaux lourds à une concentration méconnue sont déversés sans scrupule dans les ruisseaux et ainsi nuire aux plantes, aux animaux et aux microorganismes qui évoluent dans ces rivières et sur le long des toutes les rivières et lacs se trouvant sur leur aval. Lorsque les eaux des rivières sont

[Handwritten signature]



contaminées, cela peut présenter un risque direct pour la santé humaine. L'accès à l'eau potable qui est encore un fléau dans la plupart de pays du Sud, la ville de Butembo ne fait pas exception, les amas des déchets par lixiviation peuvent contaminer les eaux des nappes phréatiques et ainsi causer des maladies gastro-intestinales aux utilisateurs.

Les déchets non biodégradables produit dans cette ville et jetés dans la rivière Kimemi (Bassin du Nil) finissent dans la rivière Semuliki qui coule du lac Edouard vers le Nord jusque dans le lac Albert.

Quand les lacs sont pollués par des déchets, les poissons ne vivent plus de la même façon, la turbidité des eaux augmente et certains déchets qui flottent empêchent la lumière solaire de pénétrer les eaux et ainsi restreindre le bon fonctionnement des phytoplanctons qui sont les producteurs primaires des lacs et ainsi certains poissons meurent d'asphyxie car les eaux n'ont plus assez d'Oxygène et d'autres peuvent s'adapter ou migrer de l'autre côté si les conditions sont bonnes là-bas. Ainsi nous pouvons assister à une diminution de la production halieutique de nos lacs à cause d'une pollution venant de nos villes associée à d'autres facteurs bien-sûr comme la surexploitation des ressources. Nous comprenons ensemble que les petites mauvaises actions que nous posons en transformant nos rivières en poubelles, nous reviennent sous forme des rétroactions négatives qui mettent en danger nos vies et celles des tous les écosystèmes naturels.

La ville de Butembo venait de commencer un nouvel élan, celui d'une gestion plurilatérale des déchets urbains. Le service étatique de l'environnement se trouvait dans l'impasse d'évacuer tous les amas énormes des déchets qui fleurissaient sur les principaux artères du centre-ville.

Le groupe Academia sous la dénomination du Centre d'apprentissage des métiers pour l'encadrement des jeunes que nous sommes, avant la monopolisation de

la gestion des déchets en ville de Butembo, était parmi les organisations qui rendaient la ville propre en évacuant les déchets ménagers pour un compostage ultérieur et cela dans son initiative dénommée protection communautaire de l'environnement à travers les activités communautaires d'assainissement en ville de Butembo par les jeunes.

Le groupe Academia est une structure à vocation environnementale qui œuvre également dans l'apprentissage des certains métiers aux jeunes dans le but de lutter contre le chômage et le recours aux groupes armés qui pullulent notre région.



Nous avons réalisés différentes activités entrepreneuriales et éducatives à travers la région à l'instar de la célébration de la journée internationale des abeilles en province du Nord-Kivu avec la participation de nos 6 territoires à Goma/planète Hôtel, la tenue du forum des jeunes à Goma le 3 Décembre 2020 à l'Hôtel LINDA sur l'identité nationale et l'éthique de la nouvelle citoyenneté, nos différentes séries de plaidoyer auprès de nos autorités tant locales (comme à la date du 08 mai 2020 à laquelle le Groupe Academia RD Congo a été reçu par son Excellence Monsieur le Maire de Butembo, Hon. MBUSA KANYAMANDA Sylvain en audience officielle suivi des plaidoyers auprès de quatre Bourgmestres de la ville de Butembo) que provinciales comme à la date du 27 Septembre 2020 à laquelle nous avons une audience officielle du Gouverneur du Nord-Kivu, suivi



de celles des certains ministères ; de la Jeunesse, Agriculture, environnement, des petites et moyennes entreprises, le commissaire supérieure chargé de l'entrepreneuriat, etc. à faveur des initiatives des jeunes en province, la célébration de la journée nationale de l'arbre en ville de Butembo/Grande Salle de la Mairie le 10 Décembre 2022, le lancement officiel d'un champ pilote d'apprentissage en agrobusiness 5 hectares à Vusesa en commune Vulamba en ville de Butembo, nous avons également procéder à l'ouverture des champs pilote en apiculture en territoire de Lubero, la réalisation de différents documentaires tant apicoles que agricoles pour l'éveil de l'esprit entrepreneurial au sein de la jeunesse à 2021, de la participation à la semaine Environnementale en ville de Butembo.... et tant d'autres activités ont été réalisées pour ne citer que cela. Nous venions de nous lancer dans la lutte contre l'insalubrité en formant des jeunes sur la valorisation des déchets biodégradables en engrais organique pour une agriculture rentable.

Le groupe Academia est doté des triporteurs qui facilitent aux jeunes le transport des déchets jusqu'au lieu de leur transformation. Dans l'initiative de rendre cette ville propre, nous avons songé à la confection des poubelles hors sols permettant une facile décharge des déchets en les séparant par catégorie de bio et non-biodégradables au centre-ville de Butembo.

Cependant, le Groupe Academia RD Congo, exécutant son projet d'évacuation des déchets ménagers en Ville

de BUTEMBO dans le cadre du projet ADIJ (activité de l'USAID pour le développement intégré des jeunes) sous l'appui matériel de EDC-USAID, du + N° 12265 dans son partenariat avec le gouvernement congolais, s'est vu brutalisé violemment par les agents de l'ANR de cesser immédiatement toutes les activités liées à ce projet d'évacuer les déchets de différentes structures sanitaires et de différents ménages.

Cela étant, nos jeunes ne savent plus à quelle activité se voués suite à des menaces qu'ils ont subi et qu'ils subissent via les agents de l'Agence Nationale de Renseignement alertés par les cadres d'une entreprise qui aurait déjà le monopole d'évacuation des déchets (par mesure de sécurité nous nous abstenons à dire le nom) qui contracterait (à vérifier) un contrat ayant une prétention d'un monopole avec l'hôte de la mairie sous état de Siège ; cette société dit avoir obtenu le monopole de l'évacuation des déchets pour une durée indéterminée selon leurs propos publiés sur la page web suivante <https://rtee.net/2023/07/25/butembo-lentreprise-tayro-construction-a-qui-la-mairie-vient-de-confier-desormais-la-charge-de-lassainissement-de-la-ville-promet-de-faire-la-difference-avec-ses-predecesseurs-et-de-rendre-la-moses/>

En analysant minutieusement le niveau d'expertise de ladite société, nous avons compris qu'ils sont plus dans le business que dans l'écologie, car selon nos investigations, cette société bien qu'elle est en train d'évacuer les immondices, n'a nulle part où elle a installé des lieux de traitement d'ordures, ce qui fait



Figure 3 : Les poubelles, prototype fixée au marché de Rughenda lors de la célébration de la semaine Environnementale en ville de butembo sous le lead de la Coordination urbaine de l'environnement et ses partenaires. Et cela dans l'objectif de rendre notre ville saine et vivable voire même promouvoir un développement durable dans notre contrée. Les poubelles en couleur verte reçoivent les déchets biodégradables et en rouge les déchets non-biodégradables.

surgir un doute sur leur probable déversement des déchets à la Bubolaise c'est-à-dire dans les rivières. Cette société a été attrapée en flagrance en déversant les déchets dans la rivière et la Coordination urbaine de l'environnement avait été saisi du cas à la date du 02 / 08 / 2023. Apart cette pollution des eaux cette meme entreprise est vue entrain de faire l'incinération des dechets sur le long de la route ITAV -KATSYA en pleine journée à moins de 50 mètres des Maisons de la populations et en pleine circulation sur l'artère.

Une question alors se pose: Les autorités administratives congolaises aiment-elles le Congo et les congolais ? Autrement dit, les gouvernants ont-ils un souci de protéger les congolais et leur environnement naturel ?

La réponse à cette question est claire, les objectifs du gouvernement sont en faveur du peuple comme le maintien de la sécurité et la stabilité, fournir au peuple des services publiques, favoriser le développement économique, assurer la justice et l'équité, représenter les Intérêts des citoyens, etc.

Dans le cadre de notre requête, certains soucis peuvent jauger les bonnes qualités de certaines autorités car ce n'est pas aussi facile à comprendre qu'une autorité urbaine accepte d'accorder à une seule Entreprise un monopole de Gestion d'environ 920 000 Kg des déchets journaliers alors que, vue la superficie et la population en ville de Butembo on aurait au minimum 10 organisations œuvrant dans la même filière ayant d'experts en écologie urbaine bien formés pour alléger tant soit peu la problématique liée à la gestion des déchets.

Le groupe Academia RDC s'indigne suite à cette décision de l'autorité urbaine de confier la gestion à une seule Entreprise tout en étouffant les initiatives locales de Gestion des dechets, car un proverbe de la région stipule qu'un seul doigt ne saura jamais tué un acarien, juste pour vouloir interpeler à une combinaison des forces, des moyens matériels, des idées car l'on dit toujours que l'union fait la force.

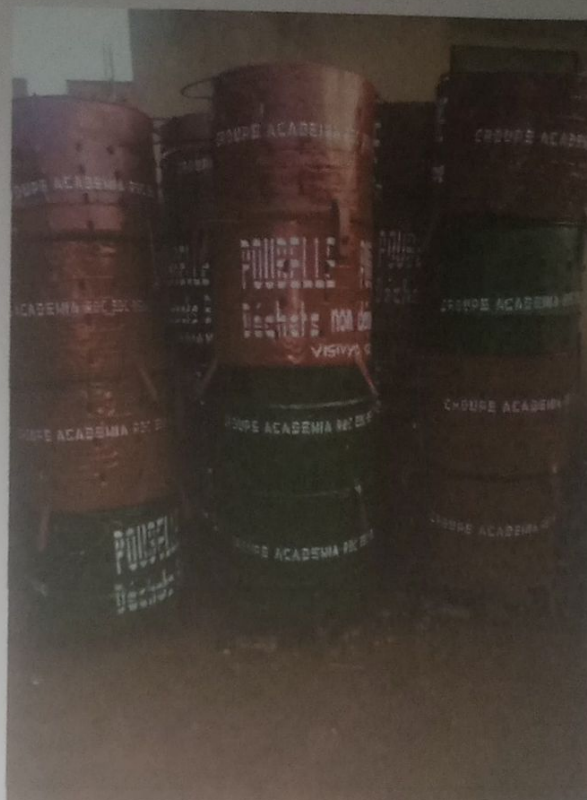


Figure 4 : Entrepôt du Groupe Academia RDC dans lequel sont stockées toutes les autres poubelles qui ne sont pas encore installées et qui seront installés après la levée de ladite monopolisation de la gestion des déchets. Jusqu'à mètre à cause message de la Coordination

<https://www.facebook.com/100063940100000> Votre intervention cher lecteur ou lectrice, sera d'une grande importance non seulement aux jeunes désœuvrés du groupe Academia mais également à toute la population de Butembo et toutes les populations qui vivent aux dépens des rivières qui sont en aval des rivières poubelles de la ville de Butembo.

Aujourd'hui ces actions d'installation des poubelles publiques sont menacées, nous avons encore une vingtaine des paires de poubelles, non encore installées et suite à l'interdiction de circulation de nos triporteurs, tout est à l'arrêt.



Que dit la loi Congolaise sur
l'environnement, particulièrement la
gestion des déchets.

La mauvaise gestion des déchets est à la base de la pollution de l'environnement et des maladies en RDC (M. KIYANA, 2022). La République Démocratique du Congo est dotée d'une loi environnementale qui explicite la façon par laquelle notre environnement doit être géré de manière durable.

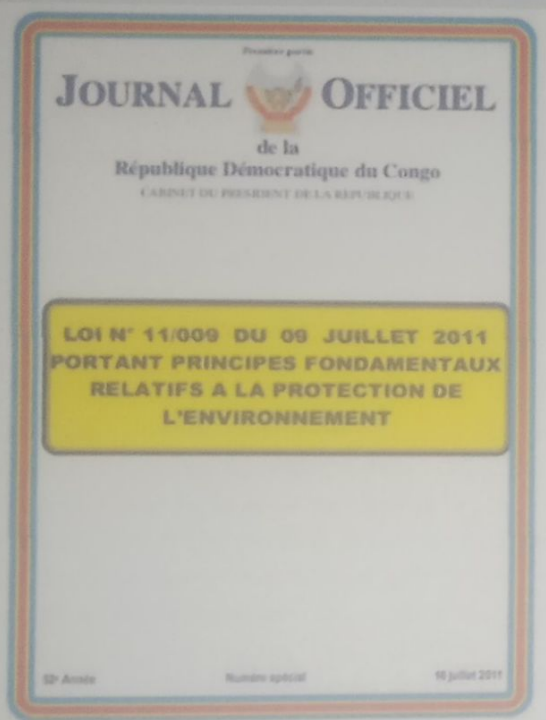


Figure 5 : Page de garde de la loi N° 11/009 du 09 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement.

Cette loi a été élaborée par la volonté de faire face aux multiples défis environnementaux et de contribuer à l'atténuation des dommages constatés, les Etats ont adopté des accords multilatéraux sur l'environnement. Parmi les principales obligations qu'imposent ces accords figurent notamment l'élaboration des législations nationales, des politiques, plans et programmes nationaux de mise en œuvre ainsi que la

mise en place d'un cadre institutionnel et des mécanismes de financement nécessaires à cette fin.

A l'article 2 le point 7 de cette loi, un déchet est défini comme étant tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance solide, liquide ou gazeux, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble éliminé, destiné à être éliminé ou devant être éliminé en vertu des lois et règlements en vigueur ;

L'article 3 de cette loi stipule que l'environnement congolais fait partie du patrimoine commun de la nation sur lequel l'Etat exerce sa souveraineté permanente. Sa gestion et sa protection sont d'intérêt général. Elles sont soumises au respect du principe de développement durable. L'Etat, la province et l'entité territoriale décentralisée ainsi que toute personne physique ou morale publique ou privée ont le devoir de le protéger et de participer à l'amélioration de sa qualité.

L'article 46 montre que toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre, par toutes voies de droit en action individuelle ou collective.

L'article 49 de cette même loi stipule qu'il est interdit tout rejet des déchets ou substances susceptibles de polluer le milieu marin, d'altérer ou de dégrader la qualité des eaux de surface ou souterraine, tant continentales que maritimes, de nuire à leurs ressources biologiques et aux écosystèmes côtiers et de mettre en danger la santé. Les rejets dans l'eau sont constitués de tout déversement, effluent, écoulement, immersion et tout dépôt direct ou indirect de substance solide, liquide ou gazeuse. Ils sont soumis au régime d'interdiction, de déclaration ou d'autorisation. Un décret délibéré en Conseil des ministres détermine la nomenclature de ces rejets, les critères physiques, chimiques et biologiques des effluents ainsi que les conditions et modalités de gestion et de contrôle de ceux-ci.

Cette loi nous donne le plein droit de nous inquiéter sur l'avenir de la qualité environnementale vu que l'explosion démographique croissante ne cesse d'être à l'origine de plus en plus d'énormes tas des déchets



qui envahissent les ruisseaux et rivières de la Ville de Butembo.

CONCLUSION

En conclusion, la gestion des déchets urbains est un défi complexe qui nécessite une approche intégrée, impliquant tous les acteurs concernés. Il est clair qu'une gestion adéquate des déchets est essentielle pour préserver notre environnement, protéger la santé publique et favoriser le développement durable dans notre contrée.

Des efforts continus, tant au niveau individuel que collectif, sont nécessaires pour atteindre une gestion des déchets urbains efficace et durable.

Si le mot « monopole » est apparu dans ce texte, ce mot ne sera jamais utilisé pour ce qui est de la gestion des déchets car tout le monde est appelé à gérer correctement les déchets qu'il produit. Nous sommes tous acteurs d'un changement positif autour de nous.

Le groupe Academia réitère son soutien indéfectible au ministère de l'environnement de la RDC et à toutes les organisations qui œuvrent dans la protection et l'éducation environnementale, le lien qui nous uni est plus fort que ce qui peut nous séparer. Nous devons arriver à une coopération étroite entre les autorités locales, les entreprises, les résidents et les organisations de la société civile pour une gestion efficace des déchets. La sensibilisation du public, l'éducation et la participation active de la communauté dans les processus de gestion des déchets sont des éléments clés.

Ceux-là qui auraient un monopole de l'évacuation qu'ils sachent qu'en travaillant ensemble nous sommes plus bénéfiques à la population de Butembo, dans la diversité nous pouvons mettre en place d'infrastructures adéquates, telles que des centres de tri des déchets, des installations de compostage et même des usines de traitements des déchets pour garantir une gestion optimale des déchets en ville de Butembo.

BIBLIOGRAPHIE

1. GIGLAH BIKOUYA et FLORIAN MARCHADOUR, 2019, Quelle durabilité pour un service de gestion des déchets dans une ville intermédiaire ? Retour d'expérience à Dolisie (Congo Brazza), Revue Afrique contemporaine 2019/1-2(N°269-270), Pages 307 à 320
2. KITAKYA PALUKU, 2007, Interactions entre la gestion foncière et l'économie locale en région de Butembo, Nord-Kivu, République Démocratique du Congo, Thèse de doctorant Prom. Laurent, Pierre -Joseph, ULC, Louvain-la-Neuve, 262p.
3. Loi N° 11/009 du 09 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, 32p.
4. MAXENCE KIYANA, 2022, La gestion des déchets en République Démocratique du Congo, 3p.
5. MBAYAH M., 2017, Evaluation de la crise liée au phénomène Kasuku en ville de Butembo, TFC inédit, UOR, 50p
6. SAHANI MUHINDO., 2011, Le contexte urbain et climatique des risques hydrologiques en ville de Butembo/ Nord-Kivu, Thèse de doctorat, ULG, Liège, 275 p.

Etes-vous prêt(e) à faire le plaidoyer pour une gestion plurilatérale des déchets ?

Etes-vous pour la promotion des droits de l'environnement ?

Si Oui, aide le groupe Academia dans cette lutte noble avec tous les moyens possibles. Faites nous savoir ton avis sur ces adresses :

E-mail : groupeacademiardc@gmail.com

Site web: www.groupeacademiardc.org

Page Facebook: Groupe Academia
RDCongo

